

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 12 FEVRIER 2019

~ ~ ~

Compte rendu d'affichage

L'an deux mille dix-neuf le 12 février, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Conseil au siège de Vienne Condrieu Agglomération, bât Antarès, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 5 février 2019 par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN (à partir de 19h30), Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à M. Pascal CHAUMARTIN (jusqu'à 19h30), Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2018 est adopté

1. **FINANCES** – Vote des taux fiscaux 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2019 de Vienne Condrieu Agglomération comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 7,81%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 0%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 2,52%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,89%

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. **FINANCES** – Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de fixer les taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit :

ZONE 1 : Communes de l'Isère

Communes	Taux 2019 proposé
CHASSE SUR RHONE	9,71 %
CHONAS L'AMBALLAN	
CHUZELLES	
LES COTES D'AREY	
ESTRABLIN	
EYZIN PINET	
JARDIN	
LUZINAY	
MEYSSIEZ	
MOIDIEU DETOURBE	
PONT EVEQUE	
REVENTIN VAUGRIS	
ST SORLIN DE VIENNE	
SEPTEME	
SERPAIZE	
SEYSSUEL	
VIENNE	
VILLETTE DE VIENNE	

ZONE 2 : Saint Romain en Gal

Commune	Taux 2019 proposé
ST ROMAIN EN GAL	7,31 %

ZONE 3 : Communes du Rhône hors St Romain en Gal

Communes	Taux 2019 proposé
CONDRIEU	8,00 %
AMPUIS	
ECHALAS	
LES HAIES	
LOIRE SUR RHONE	
LONGES	
SAINT CYR SUR LE RHONE	
SAINT ROMAIN EN GIER	
SAINTE COLOMBE	
TREVES	
TUPINS ET SEMONS	

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. FINANCES – Budget primitif 2019 : approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (5 ABSTENTIONS : Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN avec le pouvoir de M. Jacques THOIZET, M. Jean-François MERLE, M. René PASINI, M. Christophe BOUVIER)** :

APPROUVE le budget primitif 2019 de Vienne Condrieu Agglomération tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

VOTE le budget primitif 2019 par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement) tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, avec les opérations définies en matière d'autorisations de programme et de crédits de paiement inscrites au budget.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. FINANCES – Budget : Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement tel que décrits dans l'état annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. COHESION SOCIALE – Programmation 2019 du Contrat de Ville

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : M. Adrien RUBAGOTTI)** :

APPROUVE conformément à l'annexe 1, la mise en œuvre des dépenses au bénéfice des porteurs désignés.

APPROUVE, conformément à l'annexe 2, la sollicitation auprès des financeurs indiqués une subvention pour le co-financement des actions dont elle est maître d'ouvrage.

APPROUVE le soutien aux communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque pour l'animation territoriale du Contrat de Ville.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. COHESION SOCIALE – Conseil local de santé mentale : Plan de financement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les demandes de subvention de 1 500 € auprès du Département de l'Isère, de 2 000 € auprès du CCAS de Vienne et de 300 € auprès de l'OPAC 38.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'approuver le projet de PLU de la commune de Vienne, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vienne est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Vienne,
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Vienne et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois, ainsi que d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de l'Agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Institution du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain renforcé commune de Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

INSTITUE le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et sur les zones d'urbanisation future (zones AU) du PLU la commune de VIENNE.

INSTITUE le droit de préemption urbain renforcé sur les périmètres du centre-ville, quartier Pyramide, Portes de Lyon, Vienne Sévenne et Vallée de Gère, conformément au plan joint.

AUTORISE le Président à notifier cette délibération aux organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera annexée au PLU et fera l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département. Elle sera affichée à la mairie de VIENNE et au siège de Vienne Condrieu Agglomération pendant un mois. Le dossier s'y rapportant est tenu à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux) à la Mairie de VIENNE et au siège de l'Agglomération à la Direction de l'Aménagement Urbain, à l'Espace Saint-Germain, 30, avenue Général Leclerc, Immeuble Antarès, 38200 VIENNE.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. AGRICULTURE – Soutien à l'Association Départementale pour le Développement Agricole et Rural du Rhône (ADDEAR 69)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien à l'ADDEAR 69 pour ses actions de formation à destination des agriculteurs et des porteurs de projets et d'accompagnement à l'installation transmission, en versant une subvention à hauteur de 3 500 €.

APPROUVE la convention de partenariat pour 2019 jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Mon fleuriste	2 247.50 €	2 247.50 €	7 491 €
Le comptoir de Mathilde	3 000.00 €	3 000.00 €	16 000 €
8 th avenue	2 899.50 €	2 899.50 €	9 665 €
La cantarelle	3 000.00 €	3 000.00 €	12 526 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Cession de terrains sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à l'entreprise MORISS ISERE AUTO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la cession des terrains composant les lots 15-16-17, cadastrés AB 417, AB 418, AB 419 d'une surface d'environ 6 873 m² situés sur la zone du Rocher à Estrablin, à l'entreprise MORISS ISERE AUTO, représentée par M. Jean TOPALIAN, ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 40 € HT le m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. TOURISME – Avenant n°2 au contrat de délégation de service public de la base de loisirs de Condrieu suite à la reprise d'activités du délégataire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°2 et ses annexes, au contrat de délégation de service public pour la gestion de la base de loisirs de Condrieu (base nautique de Condrieu Les Roches).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

13. TOURISME – Ajout d'un axe thématique au Contrat de Performance des Alpes de l'Isère (CPAI) Isère Rhodanienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la signature du nouveau Contrat de Performance des Alpes de l'Isère de l'Isère Rhodanienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. HABITAT – Bonus pour la performance énergétique des logements en lien avec les Contrats Ambition Région

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la candidature de Vienne Condrieu Agglomération au dispositif de « bonus de performance énergétique » mis en place par la région Auvergne Rhône Alpes sur la base de la programmation prévisionnelle des dépôts de dossiers suivante :

- 50 projets de rénovation en 2019
- 50 projets de rénovation en 2020
- 50 projets de rénovation en 2021

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. HABITAT – Programmes Locaux de l'Habitat du Pays Viennois et de la Région de Condrieu : convention d'objectifs avec RIVHAJ pour l'année 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de convention et le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération à RIVHAJ pour la conduite de ses missions en faveur de l'accès au logement des jeunes fixé à 45 000 € TTC par an.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. TRANSPORTS ET MOBILITES – Avenant n°4 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

17. TRANSPORTS ET MOBILITES – Modes doux : Extension du périmètre du schéma directeur vélo sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'extension du schéma directeur vélo sur l'ensemble du périmètre de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. ASSAINISSEMENT – Eaux pluviales : Chasse sur Rhône - Luzinay - participation des communes aux travaux de création du réseau d'eaux pluviales

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

SOLLICITE, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la route de la Moille, la commune de Chasse sur Rhône pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net de l'opération, soit une participation de 17 434,23 €.

SOLLICITE, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la route du Plan, la commune de Luzinay pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net estimé de l'opération soit une participation de 12 569 € (montant à parfaire sur la base du décompte définitif).

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget général de Vienne Condrieu Agglomération, article 13241, fonction 811, service ASS (systèmes d'assainissement), antenne 4450 (eaux pluviales).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. ASSAINISSEMENT – Approbation du principe de la délégation de service public d'assainissement collectif secteur « Ouest » : communes de Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte Colombe, Trèves, Tupin et Semons

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif par voie d'affermage sur les communes de Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Trèves et Tupin et Semons, membres de Vienne Condrieu Agglomération, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2020, et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. ASSAINISSEMENT – Zonage d'assainissement : Vienne : approbation du zonage des eaux usées et des eaux pluviales

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le zonage des eaux usées ainsi modifié et le zonage des eaux pluviales de la Ville de Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – Partenariat de Projet - Festival de l'Humour

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : M. Thierry QUINTARD)** :

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat pour l'opération du « festival de l'humour », dont le projet est joint à la présente délibération.

PREVOIT les crédits nécessaires pour l'année 2019, d'un montant prévisionnel de 20 000 € TTC, sont inscrits au B. P. et imputés à l'article 6574 COM 5902.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – Partenariat de Projet - Ciné Eté

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat pour l'opération « Ciné Eté », dont le projet est joint à la présente délibération.

PREVOIT les crédits nécessaires pour l'année 2019, d'un montant prévisionnel de 35 000 € TTC, sont inscrits au B.P. et imputés à l'article 6288 COM 5902.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – actualisation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE et modifie comme suit le tableau des effectifs résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
-	3 techniciens principal de 2 ^{ème} classe
-	1 éducateur principal de jeunes enfants

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. RESSOURCES HUMAINES – Renouvellement de la mise à disposition du directeur de l'Etablissement Public Jazz à Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du renouvellement de la nomination de M. Samuel RIBLIER, Directeur Général Adjoint des Services, en tant que Directeur de l'établissement public Jazz à Vienne,

PREND ACTE du renouvellement de la mise à disposition individuelle de M. Samuel RIBLIER auprès de Jazz à Vienne pour en exercer la fonction de directeur,

APPROUVE la convention de mise à disposition individuelle intervenue à cet effet, qui en fixe les modalités.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération

25. RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE le Centre de Gestion de l'Isère à lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de Vienne Condrieu Agglomération une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

PREND ACTE de sa possibilité d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2020, en fonction des taux de cotisation et les garanties négociés,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - compte rendu de mandat - information au Conseil Communautaire sur les décisions du président et la passation de marchés à procédure adaptée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N° 18-90 : Bail précaire de courte durée avec la Société CUISIDIS pour la location d'un bureau située Bâtiment ELLIPSE à compter du 1^{er} décembre 2018 pour une durée de douze mois.

N° 18-91 : Convention d'occupation précaire avec la Société l'ESPACE représentée par M. Alexandre BELILTY pour l'occupation d'un espace d'une partie du domaine public au droit de son restaurant d'une surface de 146 m² sise 30 avenue Général Leclerc Espace Saint Germain à Vienne et pour une durée d'un an.

N° 18-92 : Sortie d'inventaire – cession d'un tènement immobilier sur la commune des Côtes d'Arey.

N°18-93 : Création d'une régie de recettes prolongée « Taxe de séjour » auprès du service Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération.

N° 18-94 : Convention d'occupation précaire avec l'entreprise ALI PARTNER RH pour la location d'un bureau situé à la pépinière à compter du 15 décembre 2018 pour une durée de 12 mois.

N° 19-01 : Convention d'engagement dans le cadre du projet Civigaz

N° 19-04 : Convention d'occupation précaire du bureau n° 6 de la pépinière avec l'entreprise AD IMMO

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés à procédure adaptée :

M18-162: marché conclu avec l'entreprise ALBERTAZZI pour les travaux d'assainissement sur la commune des Côtes d'Arey, lot 1: réhabilitation de canalisations sans tranchée et reprise de branchements pour un montant de 28 5419 € H.T, groupement de commande avec la commune.

M18-163: marché conclu avec l'entreprise CHOLTON pour les travaux d'assainissement sur la commune des Côtes d'Arey, lot 2 : fourniture et pose de collecteurs d'eaux usées et pluviales, renouvellement eau potable pour un montant de 14 8365 € H.T, groupement de commande avec la commune.

M18-164: Accord cadre à bons de commande conclu avec DIRECT ENERGIE concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et service associés, lot 6 sans montants minimum ni maximum.

M18-165: Accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise EDF concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et service associés, lot 9 sans montants minimum ni maximum.

M18-166: Accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise ENGIE E&C concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et service associés, lot 10 sans montants minimum ni maximum.

M18-167: marché conclu avec l'entreprise SMACL pour la prestation de services d'assurances, lot n°1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers et risques annexes, pour un montant annuel de 26 089,32 € H.T.

M18-168: marché conclu avec l'entreprise SMACL pour la prestation de services d'assurances, lot n° 2 Responsabilité civile générale pour un montant de 19 041,21 € H.T.

M18-169: marché conclu avec l'entreprise SARRE MOSELLE/XL INSURANCE COMPAGNY SE pour la prestation de services d'assurances, lot n° 3 Responsabilité civile atteinte à l'environnement pour un montant de 12 251,60 € H.T.

M18-170: marché conclu avec l'entreprise SMACL pour les prestations de services d'assurances, lot n° 4 Flotte automobile et auto-mission pour un montant de 32 258,29 € H.T.

M18-171: marché conclu avec l'entreprise PRESTASSUR/CFDP pour la prestation de services d'assurances, lot n° 5 Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus pour un montant de 1 566,05 € H.T.

M18-172: marché conclu avec l'entreprise PREMYS pour la déconstruction et désamiantage de deux bâtiments à Vienne 13 rue du Cirque & Musée de la Draperie 38200 Vienne - lot 1 Musée de la Draperie pour un montant de 80 115 € H.T.

M18-173: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise INAPA pour la fourniture de papiers pour imprimante, photocopieur et autres papiers graphiques- lot n° 1 – papiers blancs classiques et recyclés pour un montant maximum de 180 000 € H.T.

M18-174: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise INAPA pour la fourniture de papiers pour imprimante, photocopieur et autres papiers graphiques, lot n°2 – papiers couleurs pour un montant maximum de 28 000 € H.T.

M18-175: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise INAPA pour la fourniture de papiers pour imprimante, photocopieur et autres papiers graphiques, lot n°3 : autres papiers pour un montant maximum de 12 000 € H.T.

M18-176: marché conclu avec l'entreprise ALBERTAZZI pour les travaux d'extension du réseau public de collecte des eaux usées, poste de relevage et aménagements sur ruisseau, les terres rouges à St Sorlin de Vienne pour un montant de 21 4906 € H.T.

M18-177: marché conclu avec l'entreprise MILLET NIVON pour les travaux de création d'une micro-crèche à Moidieu-détourbe, lot 1 : Maçonnerie - Démolitions - VRD – Désamiantage pour un montant de 42 666,64 € H.T.

M18-178: marché conclu avec l'entreprise PROPONNET pour les travaux de création d'une micro-crèche à Moidieu-détourbe, lot 2 : Menuiseries extérieures pour un montant de 24 645,72 € H.T.

M18-179: marché conclu avec l'entreprise JULLIEN pour les travaux de création d'une micro-crèche à Moidieu-détourbe, lot 3 : Menuiseries intérieures pour un montant de 38 899,31 € H.T.

M18-180: marché conclu avec l'entreprise MARRON FRERES pour les travaux de création d'une micro-crèche à Moidieu-détourbe, lot 4 : Doublage - Cloisons - Plafonds – Peintures pour un montant de 49140,62 € H.T.

M18-181: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de création d'une micro-crèche à Moidieu-détourbe, lot 5 : Carrelage - Faïences - Sols souples pour un montant de 19 967,5 € H.T.

M18-182: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux de création d'une micro-crèche à Moidieu-détourbe, lot 6 /Electricité - Courants forts - Courants faibles pour un montant de 31 772 € H.T.

M18-183: marché conclu avec l'entreprise MARTIN Frédéric pour les travaux de création d'une micro-crèche à Moidieu-détourbe, lot 7 : Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaires pour un montant de 47 397,62 € H.T.

M18-184: accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec l'entreprise AZ MARQUAGE pour la prestation de signalisation horizontale (groupement de commande), lot 1 : rive droite du Rhône

M18-185: accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec l'entreprise AXIMUM pour la prestation de signalisation horizontale (groupement de commande), lot 2: rive gauche du Rhône

M18-186: accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec l'entreprise AXIMUM pour la prestation de signalisation horizontale (groupement de commande), lot 3 : rive gauche

M18-187: marché conclu avec l'entreprise CONIB pour l'entretien de la vélo route Viarhônga sur le site de l'île du Beurre pour un montant de 24 950 € H.T.

M18-188: marché conclu avec le groupement d'entreprises : ABRICOT ET POTIRON, LES VERGERS DE PLANEZE et CHRISTIAN CHAVAS pour la fourniture et livraison de fruits et jus pour les écoles du territoire intercommunal pour le 1er semestre 2019 pour un montant de minimum de 1 000 € et maximum de 10 000 € H.T.

M18-189: marché conclu avec le groupement DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES pour la MOE concernant la création de la maison du festival pour un montant de 224 339,94 € H.T.

M18-190: marché conclu avec l'entreprise SUEZ Eau France / SUEZ Smart Solutions pour la mise en place d'un réseau de communication sur les réseaux d'eau potable permettant de suivre, au travers d'un outil de télégestion, les volumes mis en distribution - Lot n°1 : RESEAU DE COLLECTE ABONNES : déploiement d'un réseau de télégestion pour un montant de 450 240,39 € Part Ville de Vienne : 360 192,31 Part Agglo : 90 048,08 € H.T.

M18-191: marché conclu avec l'entreprise SUEZ Eau France / SUEZ Smart Solutions pour la mise en place d'un réseau de communication sur les réseaux d'eau potable permettant de suivre, au travers d'un outils de télégestion, les volumes mis en distribution - Lot n°2 : TRAITEMENT DE LA DONNEE : mise en œuvre d'un outil complet de supervision et de télégestion de l'eau permettant de suivre les volumes mis en distribution pour un montant de 94 956,00 € Part Ville de Vienne : 75 964,80 € Part Agglo : 18 991,20 € H.T.

M18-192: marché conclu avec l'entreprise DEKRA pour la mission de Contrôle Technique pour la création de la maison du festival, lot 1 pour un montant de 6 927,50 € H.T.

M18-193: marché conclu avec l'entreprise DEKRA pour la mission de sécurité et protection de la santé pour la création de la maison du festival, lot 2 pour un montant de 2 760 € H.T.

M18-194: marché conclu avec l'entreprise INTERSTICE pour la poursuite de la révision du PLU de Saint-Romain-En-Gal pour un montant de 39 715 € H.T.

Fin de séance à 21h00

Vu pour affichage
Le Président
Monsieur Thierry KOVACS

Vienne, le
Le secrétaire de séance
Monsieur Bernard LINAGE